

PLAN DE COURS

TITRE DU COURS : Maintenance avionique

PROGRAMME : 280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs

DISCIPLINE : 280 Aéronautique

PONDÉRATION : Théorie : 0 Pratique : 3 Étude personnelle : 1

Professeur(e)s	Bureau	☎ poste	✉ courriel
Chevalier, Mathieu	A-192	4681	mathieu.chevalier@cegepmontpetit.ca
Daigle, Jean-François	A-192	4638	jean-francois.daigle@cegepmontpetit.ca
Desruisseaux, Benoit	A-187	4486	benoit.desruisseaux@cegepmontpetit.ca
Fredette, Dominic	A-187		dominic.fredette@cegepmontpetit.ca
Gagnon, Marie-Hélène	A-192	4131	marie-helene.gagnon@cegepmontpetit.ca
Gillard, Pierre	A-187	4552	pierre.gillard@cegepmontpetit.ca
Laurin, Nicholas	A-192	4665	nicholas.laurin@cegepmontpetit.ca
Lavallée, Éric	A-187	4132	eric.lavallee@cegepmontpetit.ca
Leduc, Martin	A-192	4825	martinb.leduc@cegepmontpetit.ca
Levasseur, Jacques	A-187	4399	jacques.levasseur@cegepmontpetit.ca
Morin, Frédéric	A-187	4397	fa.morin@cegepmontpetit.ca
Parenteau, Martin	A-192	4675	martin.parenteau@cegepmontpetit.ca
Richer, Jean-François	A-192	4130	jean-francois.richer@cegepmontpetit.ca
Séguin-Brodeur, Judith	A-187		j.seguin-brodeur@cegepmontpetit.ca
Thibaudeau, Fannie	A-192	4684	fannie.thibaudeau@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX PERSONNES ÉTUDIANTES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonation du département **Bureau** **☎ poste** **✉ courriel ou site web**

Richer, Jean-François	A-192	4130	jean-francois.richer@cegepmontpetit.ca
Parenteau, Martin	A-192	4675	martin.parenteau@cegepmontpetit.ca

1. PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE

Ce plan de cours doit être conservé par la personne étudiante tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

Préalables :

- Ce cours se situe à la sixième session du programme.
- Il est le quatrième et dernier cours d'une série. (280-354, 280-404 et 280-644).
- Seul le cours 280-354 est un préalable absolu avant l'obtention de ce cours. Cependant :

En s'inscrivant à ce cours, la personne étudiante est supposée avoir réussi ses cours des sessions précédentes, notamment :

- le cours 280-354-EM « Systèmes avioniques à courant continu » (Préalable absolu).

Aussi, la personne étudiante doit avoir suivi les cours :

- 280-404-EM « Systèmes avioniques à courant alternatif » et ;
- 280-644-EM « Systèmes radio ».

La personne étudiante qui ne remplit pas ces conditions, peut quand même suivre le cours mais le département d'avionique considère qu'il (elle) pourrait éprouver plus de difficultés pour le réussir.

Par ailleurs, préalablement au cours, la personne étudiante devra avoir obtenu son :

- *Certificat restreint de radiotéléphoniste,*

afin de pouvoir effectuer des tests d'équipements embarqués de radiocommunication. La personne étudiante qui ne dispose pas de la licence radio CRR ne pourra réaliser certaines activités de laboratoire entraînant une pénalité dans l'évaluation.

Au terme de ce cours, la personne étudiante aura développé :

- La capacité d'effectuer des travaux d'installation et de réparation sur des systèmes de génération et de distribution électrique d'aéronefs AC et DC.
- La capacité de diagnostiquer et de réparer des problèmes élémentaires intervenant sur des systèmes de génération et de distribution électrique d'aéronefs AC et DC.

TRANSPORTS CANADA : Ce plan de cours respecte les exigences de Transports Canada mentionnées dans le Manuel de contrôle de la formation (MCF). Le Département applique la norme de Transports Canada qui fixe à 5% les absences tolérées aux cours (théorie et pratique). Le département compile les absences des personnes étudiantes inscrites aux programmes Techniques de maintenance d'aéronefs (280.C0) et Techniques d'avionique (280.D0) selon les exigences de Transports Canada. L'application de la politique de Transports Canada sur le contrôle des absences est disponible sur le site [Ma réussite à l'ÉNA](#) sous la rubrique « Privilèges accordés par Transports Canada ».

2. COMPÉTENCE DU PORTRAIT DE LA PERSONNE DIPLÔMÉE

Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes électriques et en vérifier le bon fonctionnement.

3. OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) (CODE ET ÉNONCÉ)

025T	Effectuer l'entretien de circuits en courant continu sur un aéronef.
0263	Vérifier le fonctionnement de circuits simples à courant alternatif sur un aéronef.

4. OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'entretenir et de dépanner des systèmes avioniques simples sur aéronefs.

5. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

1. Réaliser une réparation et un remplacement des fils et des terminaux en complétant par la transmission de l'information.
2. Diagnostiquer les anomalies à la suite des vérifications des systèmes de génération et de distribution électrique à courant continu et alternatif sur un aéronef qui mènera au remplacement de l'unité modulaire tout en transmettant l'information.
3. Réaliser l'entretien d'un moteur électrique et la transmission de l'information.

6. PLANIFICATION DU COURS

Déroulement de la partie pratique du cours

Cours	MODE DE FONCTIONNEMENT			RESSOURCES ET OUTILS TECHNOLOGIQUES (Lien URL)
	Objectifs	Contenus	Activités d'apprentissage	
1	Introduction au cours	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de cours. • Rappel des mesures de santé et sécurité dans les laboratoires et hangars. • Utilisation des manuels du manufacturier. • Rédaction des cartes de travail. • Rappel sur le branchement de prises de parc AC et DC sur les aéronefs. • Introduction à la réalisation des différents types de sertissage et au harnais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations magistrales • Activités interactives • Test diagnostique formatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa.
2	Réaliser une réparation et un remplacement des fils et des terminaux en complétant par la transmission de l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Description, identification et utilisation de l'outillage de marquage des fils, de dénudage et de sertissage. • Utilisation de la documentation fournie par les fabricants d'outillage et de connecteurs. • Respect des requis réglementaires. • Vérification du calibrage des outils. • Marquage de l'identification des fils conformément aux normes applicables. • Réalisation d'un harnais avec connecteurs et cosses suivant un document d'installation. • Réalisation d'un fil blindé à l'aide de manchons thermiques. • Attache des fils du harnais par techniques de laçage à la corde cirée et à l'aide d'attaches en plastique. • Inspection du sertissage des fils des connecteurs du harnais. • Explications sur les problèmes de contact habituellement rencontrés. • Installation du harnais dans une structure et utilisation des attaches appropriées. • Inspection finale du harnais sur la structure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulations pratiques d'assemblages en avionique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • AC.43.13 • CASA AC21-99 • ESPM - ATA 20 • Règles de SST.
3				
4				
5				
6				

7	Réalisation du harnais et inspection des manipulations d'assemblages avioniques. (36%)	<p>Évaluation individuelle des travaux exécutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et respect des dimensions des fils. • Sertissages. • Manchons thermiques. • Montage du harnais. • Respect des règles SST. 		<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • AC.43.13 • CASA AC21-99 • ESPM - ATA 20 • Règles de SST.
8	Diagnostiquer les anomalies à la suite des vérifications des systèmes de génération et de distribution électrique à courant continu et alternatif sur un aéronef qui mènera au remplacement de l'unité modulaire tout en transmettant l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de la procédure adéquate dans la documentation technique du manufacturier. • Vérifier le fonctionnement du ou des circuits secondaires AC 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de mesures sur un circuit électrique à courant alternatif. • Analyse de schémas électrique. • Évaluation formative des analyses des pannes 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • Documentation applicable à l'aéronef dépanné. • Règles de SST.
<p>Les semaines 9 à 14 s'effectueront en rotation et en groupe de 2. (4%)</p>				
9	Diagnostiquer les anomalies à la suite des vérifications des systèmes de génération et de distribution électrique à courant continu et alternatif sur un aéronef qui mènera au remplacement de l'unité modulaire tout en transmettant l'information.	<p>Vérification du fonctionnement d'un système d'indication. <i>(Laboratoire #1 en rotation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche du ou des circuits concernés dans la documentation technique. • Localiser les composants et circuits en cause sur l'aéronef. • Effectuer la vérification du fonctionnement suivant les procédures du manuel de maintenance • Ouvrir les panneaux d'accès ou dégager l'accès aux composants en cause ; au besoin, rédaction de nouvelles cartes de travail (NRWC) et inscription au carnet de contrôle d'ouverture des panneaux d'accès. • Fermeture des cartes de travail ouvertes en relation avec les travaux effectués. 		<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • Documentation applicable à l'aéronef dépanné. • Règles de SST.
10		<p>Dépannage de systèmes électrique DC. <i>(Laboratoire #2 en rotation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'une carte de travail (NRWC) relative à une panne sur le système de génération et de distribution électrique DC d'un aéronef. • Recherche du ou des circuits concernés dans la documentation technique. • Localiser les composants et circuits en cause sur l'aéronef. 		<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • Documentation applicable à l'aéronef dépanné. • Règles de SST.

		<ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie de mesure et de dépannage. • Ouvrir les panneaux d'accès ou dégager l'accès aux composants en cause ; au besoin, rédaction de nouvelles cartes de travail (NRWC) et inscription au carnet de contrôle d'ouverture des panneaux d'accès. • Effectuer les tests et mesures amenant à la résolution du ou des problèmes. • Identifier la cause du ou des problèmes constatés. • Vérification du ou des circuits en cause par des tests fonctionnels pouvant inclure un point fixe. • Fermeture des cartes de travail ouvertes en relation avec les travaux effectués. 		
11		<p>Dépannage de systèmes de génération secondaire AC d'un aéronef à génération électrique primaire DC. <i>(Laboratoire #3 en rotation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'une carte de travail (NRWC) relative à une panne sur le système de génération et de distribution électrique AC d'un aéronef primaire DC. • Recherche du ou des circuits concernés dans la documentation technique. • Localiser les composants et circuits en cause sur l'aéronef. • Établir une stratégie de mesure et de dépannage. • Ouvrir les panneaux d'accès ou dégager l'accès aux composants en cause ; au besoin, rédaction de nouvelles cartes de travail (NRWC) et inscription au carnet de contrôle d'ouverture des panneaux d'accès. • Effectuer les tests et mesures amenant à la résolution du ou des problèmes. • Identifier la cause du ou des problèmes constatés. • Vérification du ou des circuits en cause par des tests fonctionnels pouvant inclure un point fixe. • Fermeture des cartes de travail ouvertes en relation avec les travaux effectués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de mesures sur un circuit électrique à courant alternatif. • Analyse de schémas électrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • Documentation applicable à l'aéronef dépanné. • Règles de SST.
12	Réaliser une réparation et un remplacement des fils et des terminaux en complétant par la transmission de l'information.	<p>Réparation et/ou installation de fils, terminaux, connecteurs sur un aéronef. <i>(Laboratoire #4 en rotation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification du travail à effectuer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulations pratiques d'assemblages en avionique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • AC.43.13 • CASA AC21-99

		<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une carte de travail (NRWC-<i>Non Routine Work Card</i>). • Déterminer une séquence de travail. • Recherche de la documentation technique appropriée. • Exécution des tâches. • Inspection visuelle de l'installation ou de la réparation. • Vérification fonctionnelle du ou des circuits installés ou réparés. • Fermeture de la carte de travail. 		<ul style="list-style-type: none"> • ESPM - ATA 20 • Règles de SST.
13		<p>Réparation de filage électrique selon les normes aéronautiques. <i>(Laboratoire #5 en rotation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'une carte de travail (NRWC) relative à un test sur le système de dégivrage d'un aéronef. • Recherche du ou des circuits concernés dans la documentation technique. • Identifier l'emplacement du ou des LRU à tester • Effectuer un test fonctionnel des LRU. • Fermeture des cartes de travail ouvertes en relation avec les travaux effectués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulations pratiques d'assemblages en avionique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • AC.43.13 • CASA AC21-99 • ESPM - ATA 20 • Règles de SST.
14	Réaliser l'entretien d'un moteur électrique et la transmission de l'information	<p>Entretien d'un démarreur-générateur DC. <i>(Laboratoire #6 en rotation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de la procédure d'entretien dans les documents du fournisseur (CMM-<i>Component Maintenance Manual, Falcon 20</i>). • Rédaction de la carte de travail. • Effectuer l'inspection et l'entretien suivant les spécifications du manufacturier. • Compléter la carte de travail ainsi qu'un bon de sortie autorisée « Form One ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose-Dépose physique d'un démarreur-générateur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de référence sur Léa. • Documentation applicable à l'aéronef dépanné. • Règles de SST.
15 (EC)	Examen théorique sur la pratique avionique en industrie. (40%)	<p>Évaluation écrite individuelle récapitulative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des différents outils avioniques et leur utilisation. • Compréhension des différentes composantes avioniques et leurs utilisations. • Compréhension des différentes tâches avioniques en industries. • Être en mesure de poser un diagnostic sur l'état des systèmes. 		<ul style="list-style-type: none"> • Document de référence fourni pour l'examen

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Déroulement de la partie pratique du cours

Échéance (date)	Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Poids (%)
Cours 7	Évaluation du harnais Réalisation du harnais et inspection des manipulations d'assemblages avioniques.	✓ Évaluation individuelle des travaux exécutés.	1.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et respect des dimensions des fils. - Sertissages. - Manchons thermiques. - Montage du harnais. - Respect des règles SST. 	36%
Cours 9 à 14	Laboratoire #1 Vérification du fonctionnement d'un système d'indication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise de la préparation obligatoire en début de séance. ✓ Remise du cahier de laboratoire en équipe à la fin de chaque séance. ✓ Travail pratique sur aéronef. 	2.	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de mesures sur un circuit électrique à courant alternatif. - Analyse de schémas électrique - Consignations adéquates des informations. - Respect des règles SST. 	4%
	Laboratoire #2 Dépannage de systèmes électrique DC				4%
	Laboratoire #3 Dépannage de systèmes de génération secondaire AC d'un aéronef à génération électrique primaire DC.				4%
	Laboratoire #4 Réparation et/ou installation de fils, terminaux, connecteurs sur un aéronef.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise de la préparation obligatoire en début de séance. ✓ Remise du cahier de laboratoire en équipe à la fin de chaque séance. ✓ Travail pratique sur aéronef. 	1.	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulations pratiques d'assemblages en avionique. - Consignations adéquates des informations. - Respect des règles SST. 	4%
	Laboratoire #5 Réparation de filage électrique selon les normes aéronautiques.				4%
	Laboratoire #6 Entretien d'un démarreur-générateur DC.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise de la préparation obligatoire en début de séance. ✓ Remise du cahier de laboratoire en équipe à la fin de chaque séance. ✓ Travail pratique sur aéronef. 	3.	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles applicables - Respect des règles SST. - Consignations adéquates des informations. 	4%
Cours 15	Examen final Examen théorique sur la pratique avionique en industrie	✓ Évaluation écrite individuelle récapitulative sous forme de mises en situation	1.-2.-3.	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des différents outils avioniques et leur utilisation. - Compréhension des différentes composantes avioniques et leurs utilisations. - Compréhension des différentes tâches avioniques en industries. - Être en mesure de poser un diagnostic sur l'état des systèmes. 	40%

TOTAL : 100%

Activités parascolaires à caractère aéronautique.

Afin d'accroître leurs connaissances du milieu de l'aviation, le Département d'avionique conseille vivement aux personnes étudiantes de participer activement au développement ainsi qu'à prendre part à toute activité parascolaire à caractère aéronautique comme des visites (industries, opérateurs, aéroports, gestion du trafic aérien, bases militaires, musées, parcs thématiques, etc.), des conférences ou des événements organisés tant au sein de l'École nationale d'aérotechnique qu'à l'extérieur de celle-ci

8. MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Vêtements et équipements de sécurité selon les règles de l'ÉNA
- Cahier de laboratoire et présentations (disponibles sur l'intranet).
- Documents complémentaires des manufacturiers (disponibles sur l'intranet et sur l'Internet).

Les personnes étudiantes doivent se présenter aux cours avec les documents requis.

Les personnes étudiantes doivent porter des lunettes de sécurité, des chaussures de sécurité et les vêtements approuvés pour toutes les activités de laboratoire.

Aucun manuel obligatoire.

9. BIBLIOGRAPHIE

Les personnes étudiantes devront consulter abondamment les manuels techniques des aéronefs étudiés en cours ou sur lesquels il doit travailler en laboratoire.

EISMIN, THOMAS K. – Aircraft Electricity & Electronics, Seventh Edition, McGraw Hill Editions, 2019.
ISBN10: 126010821X, ISBN13: 978-1260108217.

10. CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA article 5.2.5.1).

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur ou une professeure doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont :
<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

4. Présentation matérielle des travaux

La personne étudiante doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des personnes étudiantes est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrancais-saffiche).

Le **barème départemental** d'évaluation de la qualité du français est :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

6. Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

- a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.
- d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le

transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA. « Si l'étudiant récidive dans le même cours, il se voit attribuer la note « 0 » zéro pour ce cours. Le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études. Une copie de ce rapport est conservée par la Direction des études et une note est inscrite au dossier de l'étudiant. » (PIEA, article 5.6.1)

11. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La **prévention des accidents** est la responsabilité de chacun et de chacune. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de l'ensemble des mesures en matière de santé et sécurité <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-outils/sante-et-securite/>

Il est interdit d'apporter de la nourriture ou breuvage dans les laboratoires.

Les vêtements portés par les étudiantes et les étudiants dans les laboratoires et hangars doivent être à l'effigie de l'ÉNA. Le port de chandail à capuchon comprenant un cordon n'est pas autorisé en raison des risques de sécurité qu'il représente lors de l'utilisation d'équipement ou de machine. Les vêtements à l'effigie de l'ÉNA sont en vente à la Coop de l'ÉNA (local C163-A).

Les pantalons autorisés sont des pantalons de travail ou des jeans qui ne doivent comporter aucune décoration (clous, pièces de métal, etc.)

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont indispensables pour la sécurité pour les personnes étudiantes et sont obligatoires dans les laboratoires, les ateliers et les hangars. Ils comprennent le port de chaussures de sécurité (bottes ou chaussures et les lunettes de sécurité. Les vêtements de protection tels que le sarraus ou uniformes sont nécessaires seulement lorsque requis.

12. RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les personnes étudiantes sont invitées à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales/>

13. POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la Politique institutionnelle de la langue française (PILF), la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence (PPMÉTEHV), les Conditions d'admission et cheminement scolaire, la Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <https://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14. LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes étudiantes ayant un diagnostic d'une personne professionnelle (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-ressources/soutien-aux-apprentissages/centre-de-services-adaptes/>.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA-ENA" ou par courriel à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invitées ou invités à communiquer avec votre professeure ou professeur dès le début de la session afin de discuter ensemble des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

ANNEXE

GRILLE D'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>